

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture, Stéphane Laplante et Guillaume Poirier.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 2 septembre 2025

4. Finance

4.1 États financiers trimestriels – Dépôt

4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 378 600 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2025

4.3 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff

5. Voirie

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

5.3 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

5.4 Octroi de contrat – Réparation glissière de sécurité

5.5 Octroi de contrat – Réparation pont de bois sur le chemin de North Hatley

6. Sécurité publique

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

7. Urbanisme

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

7.2 Demande de dérogation mineure n° 2025-05 – lot 4 248 347 rue des Sapins – zone A-4 – bâtiment accessoire sans bâtiment principal

8. Environnement

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

8.3 Octroi de contrat – Conception et prestation d'une formation en traitement des eaux usées

9. Loisirs / Culture

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 9.1 Club Les Motoneigistes de Memphrémagog Inc. – Demande de droit de passage

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
10.2 Confirmation du mandat des vérificateurs de la municipalité pour l'année 2025
10.3 Avis de motion – Règlement n° 2025-571 – Concernant l'adhésion au régime de retraite des élus
10.4 Dépôt du projet – Règlement n° 2025-571 – Concernant l'adhésion au régime de retraite des élus

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-10-164

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 1^{er} octobre tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 2 septembre 2025

2025-10-165

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 États financiers trimestriels – Dépôt

Le greffier-trésorier dépose deux états comparatifs des revenus et dépenses, comme prévu à l'art. 176.4 du *Code municipal du Québec*, lors d'une séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 378 600 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2025

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 378 600 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2025, réparti comme suit :

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2019-512	528 600 \$
2025-569	850 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2025-569, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2025-10-166

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1- les billets seront datés du 14 octobre 2025;
- 2- les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
- 3- les billets seront signés par le maire et le greffier-Trésorier
- 4- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	129 600 \$	
2027.	131 700 \$	
2028.	136 900 \$	
2029.	142 000 \$	
2030.	147 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	693 400 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2025-569 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde sur l'emprunt.

ADOPTÉE

4.3 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff

Considérant les travaux réalisés au cours des dernières semaines et le décompte numéro 3 présenté par l'entrepreneur, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec Les entreprises Richard Brisson Inc.;

2025-10-167

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.3) du 30 septembre 2025 de Les entreprises Richard Brisson Inc., pour les travaux de de pavage sur 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff au montant de 15 235,57\$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de septembre est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de septembre est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.3 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

2025-10-168

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil municipal de Sainte-Catherine-de-Hatley approuve les dépenses d'un montant de 17 719 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

5.4 Octroi de contrat – Réparation glissière de sécurité

Considérant que le contremaître des travaux publics doit retenir les services d'entrepreneur pour la réparation de glissière de sécurité à divers endroit dans la municipalité;

Considérant que des demandes de prix ont été demandées auprès de deux entrepreneurs;

2025-10-169

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que le conseil accorde le contrat à *Entreprise Ployard 2000 inc.* pour la réparation de glissière de sécurité à divers endroits dans la municipalité pour un montant de 4 075 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient affectées aux postes budgétaire no 02-320-00-729.

ADOPTÉE

5.5 Octroi de contrat – Réparation pont de bois sur le chemin de North Hatley

Considérant que le contremaître des travaux publics doit retenir les services d'entrepreneur pour la réparation du pont de bois sur le chemin de North Hatley;

Considérant que des demandes de prix ont été demandées auprès de deux entrepreneurs;

2025-10-170

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat à *Couillard Construction Ltée* pour la réparation du pont de bois sur le chemin de North Hatley pour un montant de 6 500 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient affectées aux postes budgétaire no 02-320-00-624.

ADOPTÉE

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de septembre n'a pas été déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de septembre est déposé.

7.2 Demande de dérogation mineure n° 2025-05 – lot 4 248 347 rue des Sapins – zone A-4 – bâtiment accessoire sans bâtiment principal

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté un *Règlement sur les dérogations mineures n° 97-334*;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le règlement sur les dérogations mineures sont remplies par cette demande de dérogation mineure;

Considérant que la demande vise à faire autoriser la construction d'un bâtiment accessoire sur un terrain sur lequel ne se trouve pas un bâtiment principal;

Considérant que selon l'article 4.5 du *Règlement de zonage n° 90-256* de la Municipalité, il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain pour pouvoir implanter un bâtiment accessoire;

Considérant que la demande est faite par l'organisme de l'Île du marais et vise le terrain de stationnement de l'Île du Marais;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que le terrain de stationnement de l'Île du marais serait adjacent au terrain de l'Île du marais s'il n'était pas séparé par la rue des Sapins;

Considérant que le bâtiment projeté serait utilisé comme bâtiment de service, pour y ranger du matériel et serait également utilisé comme accueil;

Considérant qu'il n'y a pas de bâtiment principal ni sur le terrain du stationnement ni sur le terrain de l'Île du marais;

Considérant qu'à cause des contraintes réglementaires environnementales, il n'y a pas d'espace approprié sur le terrain de l'Île du marais pour y implanter le bâtiment projeté;

Considérant la superficie substantielle de 9 571,5 m² du terrain de stationnement de l'Île du marais;

Considérant l'autorisation accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans l'appel T-002056 du dossier 187028, pour des fins autres que l'agriculture, pour les fins de l'organisme de l'Île du marais, sur le terrain entier visé par la demande;

Considérant le statut particulier de l'organisme de l'Île du marais, voué à la protection et à la conservation d'un milieu naturel, qui profite à tous les citoyens et au grand public;

Considérant que les terrains adjacents au nord et à l'ouest sont des exploitations agricoles en zone verte;

Considérant que le bâtiment projeté aurait une hauteur de 16 pi 4 po, largeur de 24 pi, une profondeur de 20 pi et une superficie de 480 pi² (44,59 m²);

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des questions ou des commentaires

2025-10-171

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure visant à faire autoriser la construction d'un bâtiment accessoire sans la présence d'un bâtiment principal sur le lot 4 248 347

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de septembre est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de septembre n'a pas été déposé.

8.3 Octroi de contrat – Conception et prestation d'une formation en traitement des eaux usées

Considérant que la municipalité possède une fosse septique commune pour le traitement des eaux usées d'une partie des immeubles du centre de la municipalité et que depuis le 1^{er} janvier 2014 l'installation est soumise au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux;

Considérant que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux oblige depuis le 1^{er} janvier 2017 à l'article 10 que l'opérateur soit titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'ouvrages d'assainissement des eaux usées délivré par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec), correspondant à la catégorie de station dans laquelle il travaille;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant qu'une formation théorique pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux a été suivie par notre inspecteur en environnement en 2023 au Cégep de Shawinigan;

Considérant que pour finaliser l'obtention de son certificat de qualification, une formation pratique devra être suivie;

Considérant que la firme Proactivo a offert ses services pour la conception et la prestation d'une formation en traitement des eaux usées par technologie spécifique au coût de 4 600\$ plus les taxes applicables;

2025-10-172

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que la municipalité accepte la proposition de la firme Proactivo pour la conception et la prestation d'une formation en traitement des eaux usées par technologie spécifique au coût de 4 600\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Club Les Motoneigistes de Memphrémagog Inc. – Demande de droit de passage

Considérant la demande du club de motoneige *Les motoneigistes du Memphrémagog Inc.* visant à obtenir le renouvellement des droits de passage et traverses de routes pour la saison hivernale 2025-2026 ;

Considérant que les lieux concernés par la demande sont les mêmes que ceux utilisés lors de la dernière saison hivernale ;

2025-10-173

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

De consentir à la demande de droits de passage par le club *Les motoneigistes du Memphrémagog Inc.* pour la saison hivernale 2025-2026 aux traverses des chemins suivants : chemin du Ruisseau, chemin Archambault, chemin Lavallée et chemin du Lac à la descente de bateau sur environ 200 mètres jusqu'au Camp Savio (selon les 4 plans fournis) ;

De demander au club de motoneige de poursuivre sa vigilance quant aux bruits, particulièrement aux alentours du Camp Savio;

D'autoriser le directeur général à signer l'entente afférente à intervenir entre la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et le club *Les motoneigistes du Memphrémagog Inc.*

Que le contrat (réf : cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige) soit modifié afin de retirer l'article 4.2, du fait que la municipalité ne souhaite pas reconduire automatiquement d'année en année l'autorisation, mais désire plutôt qu'une nouvelle demande soit adressée à chaque an.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de septembre du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Confirmation du mandat des vérificateurs de la municipalité pour l'année 2025

Considérant qu'il y a lieu de voir à prévoir à qui sera confié le mandat de vérification des comptes de la municipalité pour l'année 2025;

Considérant que le travail exécuté par la firme Raymond Chabot Grant Thornton au cours des dernières années atteint les objectifs de la municipalité;

2025-10-174

Il est proposé par : Huguette Larose

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Et résolu

De poursuivre la collaboration avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton et de lui accorder le mandat de la vérification des comptes de la municipalité pour l'année 2025.

ADOPTÉE

10.3 Avis de motion – Règlement n° 2025-571 – Concernant l'adhésion au régime de retraite des élus

2025-10-175

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Lamoureux qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2025-571 Concernant l'adhésion au régime de retraite des élus;

Ce règlement vise à ajouter un régime de retraite pour tous les membres du conseil municipal;

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

10.4 Dépôt du projet – Règlement n° 2025-571 – Concernant l'adhésion au régime de retraite des élus

Considérant que Julie Lamoureux a donné un avis de motion que le règlement portant le n° 2025-571 serait présenté pour adoption;

Considérant qu'un projet de règlement doit accompagner un avis de motion conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

2025-10-176

Il est proposé par :

Et résolu

Que le conseil dépose le projet de règlement n° 2025-571 Concernant l'adhésion au régime de retraite des élus. Ce règlement vise à ajouter un régime de retraite pour tous les membres du conseil municipal.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202500565	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	772.21 \$
BELL Canada	202500569	Internet et IP fixes	197.71 \$
Comité des Loisirs	202500570	Soutien financier camp de jour (résol 2024-11-187)	4 050.44 \$
Desjardins assurances collectives	202500572	assurances collectives septembre	2 568.77 \$
FTQ	202500576 202500577	REER	3 727.50 \$
Hydro-Québec	202500566	Éclairage public	27.34 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202500567 202500574	Déductions à la source	14 554.26 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202500575	Déductions à la source	5 333.93 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202500571	Traitement déchets, compost août et quote-part spéciale	47 000.66 \$
Société financière Grenco Inc.	202500573	Contrat location photocopieur	74.73 \$
Ville de Sherbrooke	202500568	Électricité	850.91 \$
		*Rémunération des élus	11 379.78 \$
		*Rémunération du personnel	31 507.86 \$
Total des comptes payés			122 046.10 \$
Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
Enviro-STEP Technologies Inc	202500581	Entretien printemps 2025	1 713.13 \$
Fonds d'information	202500578	Avis de mutation août	54.00 \$
Foss National	202500583	4 factures essence camion et petits outils	766.93 \$
Labrecque Linda	202500580	Cachet activités culturelles résol 2025-04-84	300.00 \$
Poste Canada	202500579	Publipostage activités culturelles	179.07 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Liste des comptes à payer (suite)			
Services de cartes Desjardins	202500582	179,05\$ Lunch atelier des élus 30 septembre 1321,76\$ Hébergement, stat., repas du DG / congrès FQM 21,96\$ Lunch DG rencontre UPA 358,79\$ Bureau en gros (papeterie et imprimante) 136,82\$ ITCLOUD Microsoft 365 x 7 abonnés et LTBackup frais annuel 42,32\$ Envois Purolateur	2 060.70 \$
Sous-total chèque			5 073.83 \$
Fournisseur	Dépôt direct	Description	Montant
ADN Communication		Licence mensuelle août et septembre	73.29 \$
AGC Serrurier (2010) Inc.		Clés pour les classeurs	28.74 \$
Aquatech		Forfait entretien des équipements et adoucisseurs d'eau août-septembre	724.80 \$
Bergeron, Julie		Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire septembre	1 372.50 \$
Buropro Citation		Contrat photocopies	117.44 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.		Dossier général urbanisme et administration, réso 2025-08-148	6 332.40 \$
Centre du ponceau Courval Inc		Achat de ponceaux (PPA-CE)	4 483.69 \$
Comité des Loisirs de Ste-Catherine-de-Hatley		Aide financière réso 2025-07-131	1 035.62 \$
Construction Couillard Ltée		Matériel pour nettoyage fossés et bordures 1ere avenue réso 2025-05-98 et ponceaux chemin Benoit	210.50 \$
Constructions Vincent Laverdure		Nettoyage de fossés, accotements, ponceaux et entretien routes, Bord de l'eau, Rivière, Armand-Chainey, Sapins, Waban-Aki	25 541.73 \$
Coulombe Thomas		Remboursement cellulaire août	40.00 \$
Courtois Lina		Remboursement hôtel, stationnement, km et repas congrès FQM réso 2025-06-117	2 155.50 \$
Curry, David		Remboursement km septembre	93.39 \$
Demers Jacques		Remboursement km et lunch septembre	70.92 \$
Dion, Marc		Comité CCU septembre 2025	100.00 \$
Englobe Corp.		Contrôle des matériaux travaux Ayer's Cliff	6 599.28 \$
Entreprise LTCA inc		Location toilette chimique août	203.67 \$
Enviro Connexions		Collecte déchets, recyclage et compost août Collecte conteneur Dominique-Savio	22 888.98 \$
F.Racicot Excavation Inc.		Ponceau chemin Benoit + accotements + fossés + entretien routes Matériel pour réparation Waban-Aki Nord, sapins, North Hatley	7 122.99 \$
Formules Municipales		Fournitures électorales	937.17 \$
FQM		Honoraires professionnels réso 2023-11-295	358.22 \$
GSC communication inc		Appel de services pour problème de boîtes vocales	91.98 \$
Guertin Luc		Remboursement km et cellulaire septembre	329.08 \$
Imprimerie CRM		Cartons activités culturelles, enveloppes avis d'inscription aux élections	1 103.76 \$
Informatique Orfrod		Écran, clavier, Microsoft 365	464.48 \$
Langlois-Dor, Étienne		Remboursement km septembre	65.01 \$
Le Groupe A & A Sherbrooke		Cartouche d'encre timbreuse	240.30 \$
Lebel Richard		Comité CCU septembre 2025	100.00 \$
Les Serres Ste-Catherine		Terre pour réparation terrain 1235 chemin du Lac	50.82 \$
Les Services Exp Inc.		Surveillance chantier Ayer's Cliff (340m)	4 164.97 \$
Location Langlois Inc.		Plaque pour remplacement de ponceaux	109.27 \$
Maheu Protection Parasitaire		Traitement extérieur contre les araignées mairie	352.97 \$
Marc Marin		Remboursement cellulaire et km septembre Remboursement km et repas congrès FQM réso 2025-06-117 Lunch formation à Sherbrooke	643.76 \$
Matériaux Magog Orford		Insecticide pour guêpes et capuchon poteau blanc	32.11 \$
MATHIEU, Josyane		Remboursement de km septembre	275.18 \$
Maxime Lamontagne		Remboursement location salle communautaire	500.00 \$
MRC de Memphrémagog		Équilibrage octobre	2 264.00 \$
Poirier Guillaume		Remboursement hôtel, stationnement, km et repas congrès FQM réso 2025-06-117	2 312.68 \$
Réfrigération Morin		Réparation et maintenance unité air climatisé	2 253.51 \$
Régie de police Memphrémagog		Octobre	46 333.50 \$
Régie incendie de l'Est		Versement 4 de 4 quote-part annuelle 2025	89 367.26 \$
Ressourcerie des frontières		Collecte, transport, traitement des encombrants septembre-octobre	4 608.57 \$
S.P.A. De l'Estrie		Septembre	904.40 \$
Technologies Cdware Inc		Contrat de service GSP déneigeuses septembre	54.85 \$
Terraquavie		Géotextile	791.79 \$
Transport C. Racicot		Camion et pelle pour ponceau chemin Benoit	3 104.33 \$
Sous-total Dépôt direct			241 009.41 \$
Grand total comptes payables et salaires			368 129.34 \$

2025-10-177

**Il est proposé par : Jean Couture
Et résolu**

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 19h37 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier